



Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 23 Février 2023 à 19h

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2022 et du 7 février 2023	2
A.DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : Augmentation du prix des loyers indice IRL.	2
Affaire n°2 : Révision de la convention de mise à disposition d'un informaticien de la CDC.	2
Affaire n° 3 : Subvention FDAEC	3
Affaire n° 4 : Subvention Remplacement ailes du Moulin de Cussol	3
Affaire n° 5 : Participation financière Course cycliste Tour de la CDC association Guidon Macarien	3
Questions diverses :	4

L'an deux mille vingt-trois, le vingt trois février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Verdelais, s'est réuni à la salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée sécurisée aux conseillers municipaux le 16 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 février 2023.

Présents :

Mme Corinne RIBAUVILLE, Maire, M. Olivier CHARRON. Mme Sylvie SOUBAIGNE, M. Didier DESAGES, Adjoints, M. Joël BIAUT, Mme Anne-Marie DUTOIT, Mme Josette GESTAS, M. William POUTAYS, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Daniel MARTIN qui a donné procuration M. Olivier CHARRON, Mme Mélanie Vacherie AUCOIN qui a donné procuration à Mme Corinne RIBAUVILLE, Mme Virginie SINSOU qui a donné procuration à M. Didier DESAGES.

Absents Excusés :

Mme Muriel ERNEST, M. Emmanuel VINET, Mme Nathalie LOPES, Virginie SINSOU, M. Maxime MANNENT, M. Daniel MARTIN, Mme Mélanie VACHERIE-AUCOIN.

Secrétaire de séance : Mme SOUBAIGNE Sylvie

Madame le Maire s'assure du quorum et ouvre la séance à 19h25.

Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2022 et du 7 février 2023

Approuvés à l'unanimité.

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : Augmentation du prix des loyers indice IRL.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les montants des loyers communaux sont révisibles chaque année le 1^{er} janvier, en fonction des variations de la moyenne sur quatre trimestres de l'IRL (indice de référence des loyers).

La date de référence des indices est celle du 2^{ème} trimestre de l'année précédente. Pour le 1^{er} janvier 2023, c'est le 2^{ème} trimestre de l'année 2022 (+3.60%)

Rappel : L'article 12 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat dispose que pour la fixation des indices de référence des loyers entre le 3^e trimestre de l'année 2022 et le 2^e trimestre de l'année 2023, la hausse de l'indice de référence des loyers ne peut excéder :

- 3,5 % en métropole ;
- 2 % en Corse ;
- 2,5 % en Outre-mer.

L'augmentation du loyer de l'appartement N°1 serait de : $521.67 \times 3.50 \% = 18.25 \text{ €}$, montant du loyer révisé 536.92 € + 50 € de charges soit : **586.92 €**.

L'augmentation du loyer de l'appartement N° 2 à ce jour libre d'occupation serait de : $466.13 \times 3.50 \% = 16.31 \text{ €}$ montant du loyer actualisé et révisé : 482.44 + 50 € de charges soit **532.44 €**.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Affaire n°2 : Révision de la convention de mise à disposition d'un informaticien de la CDC.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la convention de la CDC du Sud Gironde relative à la mise à disposition d'un informaticien dans le cadre des services numériques mutualisés doit être révisée. Cette dernière a été établie pour deux postes informatiques.

Notre collectivité s'est dotée récemment d'un PC supplémentaire.

Par conséquent, il convient que cette convention soit établie pour trois postes, au prix annuel de 150 euros par poste.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Subvention FDAEC

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental.

Cette année le montant attribué à Verdélais est de 14 656 euros.

Une estimation financière des travaux et de l'équipement sera établie en fonction des projets travaux investissement et fonctionnement. Les montants seront à préciser lors de la rédaction de l'acte administratif.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Affaire n° 4 : Subvention Remplacement ailes du Moulin de Cussol

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de remplacement des ailes du Moulin de Cussol.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Moulin est la propriété de la commune de Verdélais et qu'il revient à la collectivité de financer ce projet de restauration.

Elle demande au Conseil Municipal de valider la réalisation du projet et d'autoriser une demande de subvention auprès de la fondation du Patrimoine, du Département, de la Région et du Fond Européen. Le projet ne pourra être subventionné qu'à hauteur de 80% de la somme engagée.

Coût du projet : 14 100.00 € HT

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Affaire n° 5 : Participation financière Course cycliste Tour de la CDC association Guidon Macarien

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'organisation du Tour de la CDC du Sud-Gironde qui aura lieu le 4 mars 2023, une subvention de deux cents euros (200€) doit être versée par chaque commune afin de financer l'événement.

Pour ne pas mettre en difficulté l'association en charge de l'organisation, il est proposé de voter cette subvention en amont du vote du budget 2023, et de l'intégrer budgétairement au vote du budget primitif de 2023.

La subvention ayant trait à l'intérêt local, la condition de régularité est vérifiée au cas présent.

Pour cette première année, il est proposé de verser cette subvention à l'association du GUIDON MACARIEN, car l'association des communes de la CDC n'aura pas encore fait l'objet d'une publication au Journal Officiel. Afin de suivre le suivi des subventions des communes, un élu de la CDC sera désigné.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Olivier Charron indique à l'assemblée qu'un hydrocurage de traversée de route, rue de Carriot à Verdélais devait avoir lieu en fin d'année 2022 mais faute de crédits l'opération a été reportée. Par conséquent le devis a été réactualisé et M. Charron demande de bien vouloir accepter le nouveau chiffrage.
Il représente la somme de 1210. 80 € TTC.
L'entreprise peut intervenir très rapidement.

Le Devis est validé à l'unanimité.

- Madame Gestas demande de prévoir si possible l'installation d'un râtelier à vélo aux abords du city stade.

Le Conseil municipal valide le projet.

Les services techniques réaliseront la pose de cet équipement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h05.